Réalisation Cómo-Estás-2007 | Crédit photos : www.protection-civile.org

Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin

Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile

La Réserve Départementale de Protection Civile

En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le maire est en première ligne.

Aux côtés de son conseil municipal et assisté des services communaux, il est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés, au titre de ses pouvoirs de police.

Cependant, il peut arriver que l'équipe municipale ne dispose pas du personnel en nombre suffisant pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires à une gestion de crise efficace. Des maires choisissent alors parfois d'en appeler aux habitants afin de renforcer les capacités locales de gestion de crise. Ils peuvent aussi demander le renfort des moyens techniques et humains de la Protection Civile.

En effet, la Protection Civile est **la plus importante association agréée de sécurité Civile** de France.

Elle regroupe 32.000 bénévoles, femmes et hommes, de tous les horizons, qui au travers de leur engagement, de leur formation et de leur expérience acquise sont de véritables professionnels des secours.

Ces bénévoles, secouristes, médecins, infirmiers, équipiers secouristes, agents administratifs, techniciens, moniteurs, experts et cadres interviennent dans la formation du grand public aux premiers secours, dans les missions de secours en complément des services publics, et dans les missions d'aide humanitaire et sociale.

Ils appartiennent tous à une même association – La Protection Civile – **reconnue d'utilité publique**.

La Protection Civile est ainsi présente dans **90 départements** de France métropolitaine (dans lesquels elle compte 510 antennes) ainsi que dans **6** départements et territoires d'outre-mer.

Elle est intervenue lors de diverses missions d'aide aux populations au niveau national *(tempête Lothar en 1999, marée noire de l'Erika, explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, inondations dans le Gard en 2003, tempête Xinthia en Vendée en 2010, inondations du Var en 2010 et 2011*) ainsi qu'au niveau local *(coulées de boues de Pfaffenhoffen en 2007, Eckwersheim et Mommenheim en 2008, Uhlwiller et Geudertheim en 2010...)*

C'est pourquoi, forte de son expérience dans ces domaines, la Protection Civile dispose aujourd'hui d'une solution pour les communes n'ayant pas la possibilité technique de mettre en place une réserve communale de sécurité civile (RCSS), en proposant **La Réserve Départementale de Protection Civile.**

Ce concept nouveau permet d'associer les bonnes volontés des citoyens au professionnalisme des secouristes.

Les Réservistes de Protection Civile

Les "réservistes" seront mobilisés en complément des volontaires de la Protection Civile déjà engagés dans le cadre du déclenchement des plans de secours départementaux ou nationaux (Plan Rouge, ORSEC,...).

Ils interviendront pour relayer les volontaires et assurer la relève dans les centres d'accueil des impliqués, centre d'hébergement d'urgence et autres.

Spécialiste de l'urgence et des situations d'exception, la Protection Civile possède des moyens opérationnels prêts à être mobilisés à la moindre alerte.

La Réserve Départementale de Protection Civile est composé de bénévoles, qui, après une courte formation, peuvent être sollicités ponctuellement, pour des interventions au niveau local ou régional.

1. Les missions de la Réserve Départementale de Protection Civile

*Participer avec les secouristes actifs de la Protection Civile à l'assistance des populations victimes de catastrophe aussi bien en termes d'**accueil** et d'**hébergement** que d'**accompagnement**, de **traductions pour les étrangers** et surtout de **soutien technique.***

Contribuer à l'évacuation préventive des personnes et des biens

Il faut distinguer l'évacuation préventive anticipée par rapport à la survenue de l'événement à laquelle peut contribuer la Réserve Départementale de Protection Civile, de l'évacuation d'urgence, réalisée dans un contexte où la vie des protagonistes peut être mise en danger, qui relève uniquement des services de secours.

L'intervention des réservistes auprès des habitants doit permettre à ceux-ci d'anticiper le moment où il faudra évacuer et de s'organiser pour être prêts au moment où les pouvoirs publics transmettront l'ordre d'évacuation. Les réservistes ont alors pour tâche d'informer les habitants concernés sur le matériel à emporter avec soi (papiers personnels, argent, médicaments, vêtements chauds de rechange…)

La contribution des réservistes aux opérations d'évacuation peut également consister à signaler les itinéraires d'accès aux lieux d'accueil et/ou à appuyer les pouvoirs publics dans la mise en place de périmètres de sécurité. Les réservistes peuvent aussi intervenir dans l'évacuation des biens notamment publics.

Organiser l'accueil et l'hébergement des personnes sinistrées

Chaque commune doit prévoir un ou plusieurs lieux d'accueil et d'hébergement provisoires des personnes sinistrées ainsi qu'un minimum de personnes sur place pour prendre en charge :

- le **recensement, l'accueil et l'information** des personnes,

- la **distribution de matériel** (lits, couvertures, vêtements…) et de ravitaillement…

- le **soutien moral** à la population.

En fonction de l'ampleur de l'événement, l'accueil et l'hébergement des sinistrés peuvent nécessiter d'importants moyens humains pouvant rapidement dépasser les capacités de la municipalité et nécessiter la mobilisation des réservistes. **La Réserve Départementale de Protection Civile** dispose de matériel d'hébergement et d'intendance pour assurer l'accueil de 150 personnes.

Renforcer les capacités locales de gestion de crise

Mettre à disposition du maire des moyens humains supplémentaires en cas de crise **La Réserve Départementale de Protection Civile** permet d'optimiser la réponse communale face à la crise en offrant la possibilité au maire de mobiliser des **moyens humains complémentaires** pour renforcer les services municipaux.

La Réserve Départementale de Protection Civile revêt un intérêt tout particulier lorsque l'événement survient à une période où les effectifs des services municipaux mobilisables immédiatement sont réduits (vacances, week-end, nuit, jours fériés…).

Organiser la mobilisation des "bonnes volontés"

Lors d'une crise, des personnes peuvent se manifester spontanément pour proposer leur aide aux pouvoirs publics et aux sinistrés. En absence d'encadrement et de directives, ces bonnes volontés peuvent involontairement aggraver la situation et constituer une charge supplémentaire pour les acteurs de la gestion de crise. **La Réserve Départementale de Protection Civile** offre au maire un cadre organisationnel pour préparer ces bénévoles à intervenir en cas de crise.

Permettre aux secours de se concentrer sur leurs missions

Les services de secours, lorsqu'ils interviennent en cas de crise, sont parfois amenés à conduire des opérations qui ne relèvent pas du secours d'urgence aux personnes mais davantage du soutien à la population.

Les moyens humains et matériels consacrés à ces tâches sont autant de moyens qui ne sont pas mobilisés pour les secours proprement dits. Cette dispersion des moyens peut nuire à l'efficacité des opérations et mettre en danger des vies humaines.

Les membres de **la Réserve Départementale de Protection Civile** peuvent décharger les secours d'un certain nombre de tâches qui relèvent de l'assistance à la population (évacuation préventive, organisation de l'hébergement et du ravitaillement des sinistrés…), ce qui va permettre aux services de secours de se consacrer exclusivement au sauvetage des personnes.

Mobiliser des compétences et savoir-faire complémentaires

L'un des intérêts de **la Réserve Départementale de Protection Civile** est de constituer un vivier de compétences spécifiques qui ne sont pas nécessairement présentes au sein de l'équipe municipale et qui peuvent s'avérer très utiles en cas de crise : traducteurs, puéricultrices, médecins, électriciens, bûcherons, couvreurs, conducteurs d'engins …

Disposer de personnes pour assister la population en phase de post-crise

La phase post-crise de retour à la normale est délicate dans la mesure où elle correspond au désengagement progressif des services de secours.

Les sinistrés peuvent alors parfois éprouver un sentiment d'abandon. Il est primordial que la Protection Civile et la municipalité puissent prendre le relais des secours d'urgence, en accompagnant les habitants et en répondant à leurs besoins, même si ceux-ci ne sont plus vitaux.

Or, le personnel municipal va devoir se concentrer sur le rétablissement des services publics et sur la continuité du fonctionnement institutionnel.

La Réserve Départementale de Protection Civile offre des moyens humains complémentaires au maire pour assurer l'accompagnement des habitants dans la phase de retour à la normale :

- ***Aide au nettoyage***,

à la remise en état et à la gestion

des déchets post catastrophe,

- ***Appui à la déclaration des sinistres*** *aux assurances,*

- ***Distribution des dons*** *reçus de l'extérieur.*

2. Le réserviste

« **Aucune expérience ni compétence particulière ne sont exigées** ». Toute personne majeure, homme ou femme, en bonne santé, à jour de ses vaccins DT polio et animé par un esprit de dynamisme et d'organisation peut rejoindre **la Réserve Départementale de Protection Civile**

Certains corps de métier peuvent être particulièrement utiles à la gestion de crise :

- métiers du bâtiment (électriciens, maçons, menuisiers…),
- métiers du transport et de la logistique (chauffeurs, manutentionnaires…),
- métiers de la restauration,
- professions médicales et paramédicales
- les traducteurs en langues étrangères mais aussi en langage des signes,
- anciens sapeurs-pompiers, policiers ou militaires,

L'encadrement des réservistes

La Protection Civile est une association agréée de sécurité civile disposant de l'agrément ministériel de « type C : Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées ».

Cet agrément autorise l'association à assister les pouvoirs publics dans la gestion et l'encadrement des bénévoles spontanés.

L'équipement des réservistes

Les réservistes sont dotés du matériel nécessaire à la mise en œuvre de leurs missions.

Il s'agit d'un signe distinctif leur permettant d'être identifiés par les services de secours et la population.

Le « kit type » du réserviste en opération sera composé

d'une chasuble réfléchissante siglée Protection Civile,

d'un casque de chantier,

d'une paire de gants de manutention,

d'une paire de bottes ou de chaussures de sécurité suivant le type d'intervention.

3. Programme de formation des réservistes

La nécessité d'une formation initiale minimale

Dès lors que toute personne est susceptible d'intégrer **la Réserve Départementale de Protection Civile**, il convient d'assurer une formation minimale aux réservistes.

Ce temps de formation doit permettre au réserviste d'acquérir une connaissance générale des risques majeurs face auxquels celui-ci peut être mobilisé, des comportements à adopter, de l'organisation des secours et des missions de chacun des acteurs de la gestion de crise, du rôle et du fonctionnement de la Protection Civile.

Programme de la formation initiale

Le réserviste reçoit dès son arrivée, une formation initiale d'une demi-journée. Cette formation a pour objectif de :

- Présenter le rôle et les missions de **la Réserve Départementale de Protection Civile**

- Appréhender la situation d'exception afin d'être en mesure d'intervenir au sein d'une équipe, en toute sécurité, en situation d'urgence.

- Présenter les règles d'engagement opérationnelles (cadre juridique, assurances, modalités de commandement…)

En cas d'intervention, les **réservistes sont toujours encadrés** par des cadres expérimentés.

Programme de la formation continue

Chaque année, une demi-journée de formation continue sera organisée.

Cette demi-journée sera consacrée au rappel des règles d'engagement opérationnel, des retours d'expériences et de formation pratique aux matériels régulièrement utilisés.

4. Les moyens mis à disposition des réservistes

La base opérationnelle départementale

La base opérationnelle départementale est située 15 rue de l'Ardèche à Strasbourg-Meinau. D'une superficie de 400 m², la base départementale est constituée de locaux de stockage, d'une salle de formation, de bureaux, d'une salle de repos et d'un hall pour les véhicules.

La Protection Civile du Bas-Rhin dispose d'un parc d'une quarantaine de véhicules, tant légers que lourds, ainsi que des moyens fluviaux.

La base opérationnelle départementale est également équipée d'une salle de commandement permettant d'y abriter une cellule de crise lors de l'engagement de la réserve départementale.

Les Antennes opérationnelles locales

- l'antenne du Val de Moder à Pfaffenhoffen
- l'antenne de Brumath - Mommenheim
- l'antenne de Strasbourg
- l'antenne de Molsheim-Bruche
- l'antenne de Saverne Haute-Zorn
- l'antenne de la Vallée de Villé
- l'antenne de Vendenheim
- le poste de secours du Champ du feu *(uniquement lors de la saison hivernale)*

Vous souhaitez nous rejoindre et devenir volontaire de

la Réserve Départementale de Protection Civile

Contactez-nous :

Ligne fixe : **03 88 83 75 24**

Responsable de la RDPC **: 06 80 59 68 20**

Mail: contact@bas-rhin.protection-civile.org

Inscription en ligne : http://reserve.protectioncivile67.fr

Adresse : **15, rue de l'Ardèche – 67100 STRASBOURG**

En résumé :

La Réserve Départementale de Protection Civile

La Protection Civile est présente sur le terrain en cas de catastrophes majeures (naturelles, sanitaires, industrielles...) et intervient rapidement auprès des populations touchées. Devant l'accroissement de ces risques potentiels, elle a **besoin de renforts supplémentaires** pour assurer ces **missions à caractère exceptionnel** tout en continuant à mener ses activités quotidiennes. Ainsi, elle se dote d'une nouvelle organisation spécifique et de moyens humains supplémentaires : **La Réserve Départementale de Protection Civile.**

Vous êtes formé à intervenir

Que vous soyez initié ou non au secourisme, vous pouvez intégrer La Réserve Départementale de Protection Civile. Une formation vous permettra de découvrir les enjeux d'une situation d'urgence, les actions à mettre en place et les gestes à connaître.

Vous êtes prêt à intervenir

En cas de besoin, chaque réserviste interviendra en fonction du type de catastrophe et des besoins identifiés.

Vous pourrez participer à plusieurs types d'action comme :

Accueil et hébergement : prendre en charge les aspects logistiques - réconforter, orienter et guider les familles.

Accompagnement : aider les sinistrés au retour à une situation convenable (sécurité et confort) - répondre à leurs besoins - donner un "coup de main".

Rejoignez dès maintenant la Réserve Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin

PROFIL

Qui sont les réservistes ?

Participer à l'apaisement des victimes est une mission exemplaire pour un citoyen solidaire. Aucune expérience, ni compétence particulière n'est exigée.

Conditions :

Etre majeur(e)
Etre à jour de ses vaccinations (Diphtérie, Tétanos, Polio)
Suivre la formation initiale obligatoire et payer 5 € par an de couverture d'assurance

Qualités :

Générosité
Dynamisme
Intérêt pour l'autre
Sens de l'organisation
Capacité d'écoute

FORMATION

EN CAS D'URGENCE, vous êtes préparé(e) à intervenir.
Que vous soyez initié(e) ou non au secourisme, vous pouvez intégrer La Réserve Départementale.
Une formation courte vous permettra de découvrir les enjeux d'une situation d'urgence, les actions à mettre en place et les gestes à connaître. Chaque année, des modules de formation continue sont organisés pour vous permettre d'actualiser vos connaissances.

LES MISSIONS

EN CAS D'URGENCE, vous êtes prêt(e) à intervenir en fonction du type de catastrophe et des besoins des victimes :
Accueil et hébergement : organiser des centres d'accueil, prévoir des couchages, de la nourriture, des boissons chaudes ou froides.
Accompagnement : donner un coup de main aux victimes, nettoyer les maisons, enlever les débris, transporter les biens des personnes et les mettre à l'abri si besoin.

En cas d'intervention, vous êtes encadré(e) par des équipes de professionnels et de bénévoles expérimentés.

NOUS REJOINDRE

Si vous souhaitez rejoindre la Réserve Départementale de Protection Civile il vous suffit de remplir le questionnaire **en ligne :** http://reserve.protectioncivile67.fr

Vous serez alors recontacté(e) afin de vous proposer une réunion d'information.